

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2025/ 47

Occupation du domaine public,
Autorisation de stationnement,

Le Mercredi 29 Janvier 2025,
De 08h30 à 10h00,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la décision 199 du 30 juin 2022 portant révision sur
les tarifs communaux à partir du 1^{er} septembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'en raison d'une livraison d'une
chaudière au droit du 4 Impasse du Courtillet, il est
nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine
public et d'autoriser le stationnement, au droit de la
Rue de la Tonnellerie.

ARRÊTONS

Article 1 : L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à l'entreprise **ENGIE**, au droit de la
Rue de la Tonnellerie, le Mercredi 29 Janvier 2025 de 08h30 à 10h00.

Article 2 : L'autorisation de stationnement est donnée à l'entreprise **ENGIE**, au droit de la Rue de la
Tonnellerie, le Mercredi 29 Janvier 2025 de 08h30 à 10h00.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies
conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la
Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : L'entreprise est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage adéquat
durant le chantier.

Article 5 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour
saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi
notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site
www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 23 JAN. 2025

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation



Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire